



## Arnaques au poker favoritisme et non respect des joueurs

Par **dunkiki**, le **15/09/2011** à **18:24**

Bonjour,  
j'aimerais savoir si je peux avoir un recours contre un site de poker qui m'a "arnaquer" sur les conditions d'obtention du gain et qui a favorisé des membres plus anciens alors que partout c'était notifié que j'avais gagné que puis je faire ? merci

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **00:25**

il faut avoir la preuve de ce que vous avancez (copies d'écran faites huissier par exemple)  
Le site est en France, avec un agrément ?

Par **dunkiki**, le **16/09/2011** à **14:03**

bonjour oui j'ai des copies d'écran sur le classement qui dit que je suis 1er aussi j'ai des mails de l'administrateur qui s'excuse de m'avoir dit que j'étais éligible et qu'en fait d'après eux je ne l'étais pas j'ai essayé d'avoir des preuves comme quoi je n'étais pas passé par leur bannière et il ne m'en donne pas aussi pour ce championnat j'ai demandé à ce que l'on me prouve que l'autre joueur qui a obtenu mon gain prouve qu'il était nouveau joueur comme moi mais toujours pas de réponse. Je ne suis pas passé par un huissier les copies d'écran viennent du site en question. Merci

Par **dunkiki**, le **16/09/2011** à **14:04**

oui le site es en france agréer par l'argel. c'etait un tournoi sur 6 championnat j'en ai fait 5 classer sur 4 tout le long des tournois on ne m'as rien dit alors qu'il voyait que j'etait bien placé pour avoir le gain 4 jours apres le dernier tournoi (alors que j'aurais pu me qualifier autrement) on m'annonce par mail et encore parce que j'ai demandé que je ne suis pas le gagnant .

Par **mimi493**, le **16/09/2011** à **15:52**

Les copies d'écran faites par vous-même n'ont pas de valeur (vous auriez pu les modifier, ce n'est qu'une image, ça se modifie avec un logiciel de traitement).

Le contenu d'un mail n'a de valeur au civil, que si

- il est signé numériquement
- ou que l'expéditeur et le destinataire s'accordent à reconnaître que le contenu est exact (aveu)